



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2020

Compte tenu des mesures de prévention liées à l'épidémie du COVID 19 le Conseil Municipal s'est déroulé de façon dématérialisée, conformément aux procédures prévues dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire.

Dans ce cadre les Conseillers Municipaux ont été appelés à se prononcer pour le 12 mai 2020 au plus tard sur les projets de délibérations et leurs annexes.

La convocation, la note de synthèse, les projets de délibération et leurs annexes ainsi que la fiche réponse ont été envoyés aux Conseillers Municipaux par courrier électronique et postal le 5 mai 2020.

Participaient à la réunion sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :
Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Paul CHAVAN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Vanessa GERHARD et Monsieur Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 26 février 2020.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
M. DEMUTH Gabriel Et Mme FRATTALLONE Céline	8 impasse des Narcisses	139.000,00 €	Mme Audrey CUSMANO

M. BOZZER Didier et Mme PETITNICOLAS Virginie	8 rue de Hautvillers	190.000,00 €	M BENRABAH Hakim
---	----------------------	--------------	------------------

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

CESSION DE PLACES A BATIR

Par courrier du 3 février 2020, Monsieur KOENIGSECKER Pascal a émis le souhait d'acquérir plusieurs parcelles situées rue du Thiergarten afin d'y construire une maison d'habitation. L'avis des domaines a été sollicité le 21 février et les terrains sont estimés à 32,50 € le m². Par courrier du 17 avril 2020 cette proposition d'estimation a été faite à Monsieur KOENIGSECKER et le 27 avril 2020 Monsieur KOENIGSECKER acceptait cette offre.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de céder partie des parcelles cadastrée section 3 n°269-267-82-83-249 et 258 à Monsieur KOENIGSECKER pour un montant de 32,50 € le m², étant précisé que la Commune conservera le cheminement piéton et la servitude pour la canalisation d'assainissement. La superficie totale définitive des parcelles sera définie après arpentage par un géomètre.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder partie des parcelles communales cadastrées section section 3 n°269-267-82-83-249 et 258 à Monsieur Pascal KOENIGSECKER, domiciliés à COCHEREN, 50 rue du Général de Gaulle, au prix de 32,50 € le m² ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

3)AFFAIRES FINANCIERES

AVIS A DONNER PAR RAPPORT AU COMPTE DE GESTION 2019

Lors du dernier Conseil Municipal du 26 février 2020, le compte de gestion définitif n'était pas encore disponible par les services de la Trésorerie pour validation.

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de tous les titres émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières ;

- I. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- II. Statuant sur les résultats du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- III. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par le Receveur-Percepteur pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation de sa part.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE LURCAT ET LA CREATION D'UN PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal a inscrit un prêt de 300.000,00 € au budget 2020 pour le financement du programme des travaux de l'école Jean Lurcat. Une consultation a été menée auprès des banques et organismes financiers.

Cette somme est nécessaire pour amorcer les travaux d'un montant estimé de 1 millions sur 2020. Après révision et finalisation du plan de financement un deuxième emprunt sera sollicité en 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire a contracté un emprunt de 300.000 € sur une durée de 15 ans auprès de l'établissement qui proposera les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

FRAIS DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN LURCAT ANNEE 2019

Les frais de chauffage de l'école Jean Lurcat s'élèvent à 24.029,58 € et découlent des ratios mis en place par la Commune avec l'Association Jacques Prévert pour répartir les frais entre l'école et l'association.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de rembourser à l'Association Jacques Prévert la somme de 24.029,58 € ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

4) TRAVAUX

TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE JEAN LURCAT : Attribution du marché

La réhabilitation de l'école Jean Lurcat et la construction d'un périscolaire ont fait l'objet d'un avis public à la concurrence le 18 novembre 2019.

Cet avis fixait au 17 janvier 2020 la date limite de remise des offres.

L'ouverture des plis dématérialisés et les relevés des pièces de candidature et d'offres ont eu lieu le 21 janvier 2020.

56 entreprises ont envoyé une offre dans les délais fixés au 17 janvier 2020.

Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot 4 (menuiserie extérieure) celui-ci a été déclaré infructueux. Suite à une reconsultation 4 entreprises ont fait parvenir une offre.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre le 9 mars 2020, la Commission d'appel d'offre réuni le 12 mars 2020 propose de retenir les offres suivantes :

Lot		ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ DE BASE
Lot n°1	Terrassement - VRD	TPDL	240.277,50 €
Lot n°2	Demolition -gros oeuvre	RAUSCHER	220.598,83 €
Lot n°3	Etanchéité -zinguerie	ETTEC	169.317,50 €
Lot n°4	Menuiserie extérieure	SCHMITT	342.492,00 €
Lot n°5	ITE-façade	PEINTURES REUNIES	188.950,00 €
Lot n°6	Electricité	STARCK	128.000,00 €
Lot n°7	Elévateur	EHRMES	23.530,00 €
Lot n°8	PSCV	DORKEL	325.845,00 €
Lot n°9	Cuisine	TECHNAL	22.532,05 €
Lot n°10	Platrerie	DELTA CONTRUCTIONS	83.600,00 €
Lot n°11	Menuiserie intérieure	PFIRSCH	81.977,00 €
Lot n°12	Chape -carrelage-faïence	AMROSINI	18.208,80 €
Lot n°13	Sols souples	AMBROSINI	64.557,72 €
Lot n°14	Peinture	GUNAY	22.043,18 €
Lot n° 15	Désamiantage	SAT FRANCE	59.590,00 €
TOTAL HT			1.991.519,58 €

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

CONFIE les travaux de réhabilitation de l'école Jean Lurçat aux entreprises désignées ci-dessus pour un montant total H.T. de 1.991.519,58 €.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN